



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00627710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 39. Vie Etudiante - Ressourcerie campus Bouloie-Temis - Subventions CROUS BFC et UFC

Délibération n° 2020/006277

Vie Etudiante
Ressourcerie campus Bouloie-Temis
Subventions CROUS BFC et UFC

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'octroi d'une subvention d'un montant total de 50 000 € en investissement afin de développer le circuit de deuxième main sur le campus Bouloie-Temis et de répondre à la précarité étudiante aggravée par l'épidémie de covid-19. Dans l'attente de la livraison en 2023 d'un lieu de vie étudiant accueillant, en plus d'une épicerie sociale et solidaire et d'espaces de convivialité et associatifs, une ressourcerie, il est proposé de renforcer l'action de solidarité de l'Université de Franche-Comté en améliorant et en diversifiant son activité à destination des étudiants et de la compléter en créant un atelier de recyclage-customisation des biens mis à disposition du public. Ces initiatives pourront être pérennisées en 2023 en intégrant en partie le lieu de vie étudiant.

I. Le circuit de deuxième main sur le campus Bouloie-Temis

A/ L'offre de services du campus Bouloie-Temis

Le campus Bouloie-Temis accueille près de 9 000 étudiants et concentre la plupart des services rayonnants et/ou spécifiques dans le système universitaire multi-sites de Besançon. Son rôle d'organisation et d'animation de la vie étudiante rayonne à l'échelle de la ville-centre.

Depuis plusieurs années, les acteurs universitaires ont entamé la modernisation de certains services comme la restauration universitaire ou l'aménagement de lieux de travail collectifs. : Workorama, (espaces de co-working), CROUS Truck, Maison des étudiants, cafétérias dans les UFR, espace solidarité au sein de la Bibliothèque Proudhon (Studio 45). Ces lieux sont caractérisés par leur multifonctionnalité, leur polyvalence et leur caractère alternatif. Ils proposent des réponses aux enjeux d'attractivité des services et aux besoins actuels des étudiants. Concentrés sur le site de la Bouloie, ils ébauchent une identité de campus alternatif par comparaison avec les deux autres campus dont les offres de services sont plus classiques. Ce potentiel alternatif et solidaire a été identifié dans l'étude de conception urbaine et de programmation réalisée par Altitude 35 en 2019 afin d'offrir un campus du XXI^{ème} siècle au territoire. L'objectif de développer le circuit de deuxième main en place sur le campus Bouloie-Temis contribue à aller davantage dans le sens d'un campus démonstrateur des transitions énergétiques, économiques et sociales en intégrant des initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire.

B/ Le circuit de deuxième main actuel

L'Université de Franche-Comté via l'équipe de la Bibliothèque Universitaire Proudhon a mis en place des services destinés à lutter contre les inégalités que peuvent rencontrer des étudiants en situation de précarité, notamment avec la mise en place du « Studio 45 ». Il s'agit d'un lieu situé dans l'espace d'exposition de la bibliothèque où les usagers ont la possibilité de faire du troc de matériel en y déposant ou en récupérant du matériel de type vaisselle, fournitures scolaires, vêtements et accessoires. La création de ce service a pour origine la mise en place d'une Troc Party en 2015 dans le cadre des actions et animations de « Bienvenue aux étudiants à Besançon ». Suite au succès remporté par ce stand, l'équipe de la bibliothèque Proudhon a prolongé l'événement en organisant le « Studio 45 », ouvert toute l'année.

La Troc Party a lieu tous les 3^{ème} jeudis de septembre. Elle permet aux étudiants qui font leur rentrée et leurs premiers pas vers l'autonomie de venir s'équiper gratuitement dans une ambiance festive, au sein d'une braderie à ciel ouvert à laquelle contribuent de nombreuses associations du campus. La « Troc Party » est intégrée au Tour De France Agir Ensemble (TDFAE) labellisé par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) et les autres membres du comité de pilotage national (ADEME, Banque des Territoires, Conférence des grandes écoles, Conférence des présidents d'université, CNOUS, MGEN). Il est à noter qu'actuellement il est envisagé de renouveler cette action au printemps afin de répondre aux besoins croissants de la population étudiante et de mieux structurer l'offre.

C/ Créer une complémentarité entre l'Université de Franche-Comté et le CROUS BFC, offrir de nouveaux services

Ainsi, le circuit de deuxième main repose actuellement exclusivement sur l'action de l'équipe de la Bibliothèque Proudhon. Pour préfigurer la mise en service d'une véritable ressourcerie sur le campus, cette action doit pouvoir être renforcée et être complétée d'une fonction de recyclage-customisation que le CROUS BFC propose de mettre en place dès 2021.

L'ensemble des biens proposés sur la Troc Party et au Studio 45 sont issus de dons. Ce sont ces biens collectés et proposés aux étudiants qui ont vocation à servir de « matière première » à l'atelier de recyclage-customisation proposé par le CROUS BFC.

Cette complémentarité « de service » trouvera une traduction spatiale définitive en 2024 lorsque la place centrale de la Bouloie sera aménagée après que le lieu de vie étudiant aura été livré en 2023. En effet, ces deux entités se situent de part et d'autre de la future place centrale.

II. Préfigurer l'implantation d'une ressourcerie au sein du campus Bouloie-Temis

A/ Une ressourcerie pérenne en 2023 au sein du « lieu de vie étudiant »

Dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche du contrat de développement métropolitain et conformément aux dispositions de l'article L 211-17 du Code de l'Education relatif à la maîtrise d'ouvrage de constructions ou d'extensions d'établissements d'enseignement supérieur, le CROUS BFC s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage par l'Etat du projet de reconversion de l'ancien siège du CROUS en lieu de vie étudiant.

Situé en cœur de campus, à la croisée des Unités de Formation et de Recherche (UFR) du campus Bouloie-Temis, du Restaurant Universitaire et de certains équipements très fréquentés comme les bibliothèques, ce projet a été défini pour :

- ne pas laisser un bâtiment tertiaire vide en cœur de campus,
- décloisonner la vie des étudiants qui sont très centrés sur la vie de leur UFR et connaissent mal les ressources globales du campus,
- créer un espace de convivialité, de rencontre et maintenir une animation sur le campus en soirée et le week-end pour les résidents,
- offrir un service complémentaire à celui rendu par la Maison des Etudiants voisine en faveur de l'engagement et de la vie étudiante,
- répondre à la précarité étudiante croissante.

Le bâtiment tertiaire sera habilité à accueillir du public et mis en accessibilité. Composé de 3 plateaux de 200 m² de surface utile, le programme prévoit :

- Au rez-de-chaussée bas une épicerie sociale et solidaire avec des espaces de stockage pour la ressourcerie.
- Au rez-de-chaussée haut un espace de convivialité avec cuisine et espace de repos. Cet espace est conçu pour pouvoir accueillir des événements.
- Au 1^{er} étage, des bureaux, des espaces de stockage à la demande pour les associations et un espace dédié à l'installation d'un atelier de recyclage- customisation dont la préfiguration fait l'objet de la présente délibération.

Le plan de financement de l'opération (1M € TDC TTC) est le suivant :

- Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté : 412 500 €
- Grand Besançon Métropole : 337 500 €
- CROUS BFC : 250 000 €.

Il est proposé que la Ville de Besançon participe à hauteur de 23 800 à la création d'un atelier de recyclage-customisation provisoirement installé dans une ancienne loge du bâtiment Stendhal appartenant au CROUS BFC. L'ensemble des équipements auront ensuite vocation à intégrer le 1^{er} étage du futur lieu de vie étudiant. Ceci portera donc le montant global de l'opération à 1 014 800 € (TDC TTC) en intégrant des équipements pour un montant évalué à 14 800 € :

- Mobilier (7 700 €)
- Luminaires et panneau d'affichage (600 €)
- Machines à coudre (2 500 €)
- Matériel couture et bricolage (1 000 €)
- Matériel multimédia (3 000 €).

Afin de proposer cette activité dès 2021, le CROUS BFC prévoit la rénovation d'un local de 40 m² qui nécessite une remise en état évaluée à 9 000 €.

L'atelier sera conçu pour accueillir en même temps un maximum de 5 personnes. Afin de permettre un turn-over des étudiants, le CROUS BFC prévoit d'ouvrir cet atelier en soirée et les week-ends et d'en assurer l'animation grâce à l'emploi de deux services civiques.

B/ Renforcer l'action de Studio 45

Afin de créer une dynamique autour de ce projet partagé, il est proposé de rendre plus attractif l'espace de solidarité de Studio 45. Il est proposé que la Ville de Besançon finance à hauteur de 26 200 € ce projet qui vise à :

1) Réorganiser afin de les rendre plus efficaces les espaces de stockage et de distribution. Pour un investissement de 8 000 € il est proposé d'acquérir :

- des étagères profondes et des armoires (2 000 €),
- du matériel de rangement, caisses et portants (1 500 €),
- 10 tables rabattables sur roulettes (3 500 €),
- 1 chariot-caisse de transport (500 €),
- 1 cabine d'essayage avec miroir et banc (500 €).

2) Renforcer l'équipement de la Troc Party

La Troc party constitue un temps fort pour le circuit de deuxième main et la solidarité sur le campus. Son succès année après année conduit Studio 45 à envisager la mise en place d'une « Troc Party de printemps ». Afin d'accueillir dans de meilleures conditions ces événements structurants de la vie sociale du campus, il est proposé un investissement dans 5 Vitabris (10 000 €).

3) Offrir un nouveau service de prêt de matériel à l'année

Lors de la Troc Party du 17 septembre 2020, un formulaire a été mis à disposition en sortie de stand afin d'évaluer les besoins des étudiants. Les demandes en micro-ondes représentent un tiers des besoins exprimés, les couettes et linge de lit, l'autre tiers, tandis que 10 % concernent les casseroles, poêles et vaisselle. Pour contribuer à la mise en place par l'Université de Franche-Comté d'un système de prêt à l'année, il est proposé un investissement de 8 200 € au total composé comme suit :

- Matériel et petit électroménager (5 000 €)
- Couettes et linge de lit (2 200 €)
- Matériel pour cuisiner (1 000 €).

Ce matériel neuf, acquis par l'Université de Franche-Comté, aura vocation à être prêté annuellement et remis dans le circuit à chaque rentrée universitaire.

Le fonctionnement de ce nouveau service est assuré par l'Université de Franche-Comté.

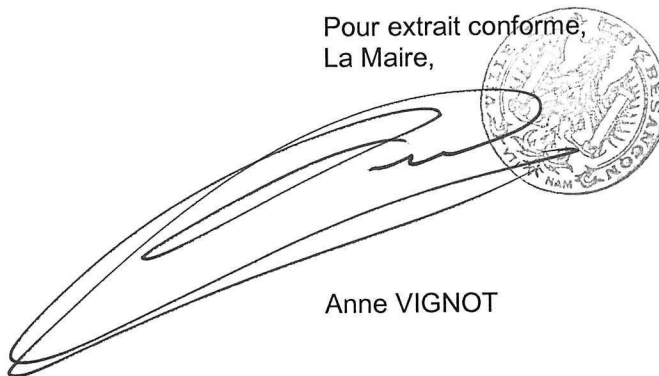
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions d'équipement dont le montant total s'élève à 50 000 € et dont la somme sera prélevée sur la ligne 204.23.204112.00502.20200 :

- . 26 200 € à l'Université de Franche-Comté (Studio 45)
- . 23 800 € au CROUS BFC.

- autorise Mme la Maire à signer la convention tripartite afférente.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Convention entre la Ville de Besançon, le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Bourgogne-Franche-Comté (CROUS BFC) et l'Université de Franche-Comté

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du,
Ci-après dénommée VDB,

Et :

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires de Bourgogne-Franche-Comté, domicilié 38, avenue de l'Observatoire représenté par sa directrice générale, Madame Christine LE NOAN, dûment habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil d'Administration en date du,
Ci-après dénommée CROUS BFC,

L'Université de Franche-Comté, domiciliée 1, rue Claude Goudimel, représentée par sa présidente Madame Macha Woronoff dûment habilitée à signer la présente convention par une délibération du Conseil d'Administration en date du,
Ci-après dénommée UFC,

Préambule

Le CROUS BFC et l'UFC déploient leurs actions à l'égard des étudiants du territoire bisontin sur trois campus disséminés dans la ville : Bouloie-Temis, Centre-Ville et Hauts du Chazal. Le campus Bouloie-Temis accueille près de 9 000 étudiants et concentre la plupart des services rayonnants et/ou spécifiques dans le système universitaire multi-sites de Besançon.

Depuis plusieurs années, les acteurs universitaires du campus (CROUS, ENSMM, UFC), avec le soutien de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole, de la région Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental du Doubs, ont entamé la modernisation de certains services afin d'apporter des réponses aux enjeux d'attractivité du campus et aux besoins actuels des étudiants. Concentrés à la Bouloie, ils ébauchent une identité de campus alternatif par comparaison avec les deux autres campus dont les offres de services sont plus classiques.

Le développement d'un circuit de deuxième main sur le campus Bouloie-Temis a été initié par l'organisation en 2015 d'une Troc Party par l'équipe de la bibliothèque universitaire Proudhon (UFC) en réponse à l'accroissement de la précarité étudiante. Face au succès de cette édition, l'UFC, avec ses partenaires, a fait de la Troc Party un événement récurrent qui a toujours lieu le troisième jeudi du mois de septembre. L'équipe de la bibliothèque universitaire Proudhon a prolongé cette action en aménageant un espace permanent de solidarité au sein de la salle d'exposition de la bibliothèque dans lequel les étudiants peuvent venir déposer des objets, vêtements ou équipements et en récupérer gratuitement : le Studio 45.

Le CROUS BFC, de son côté, a expérimenté en 2019 et 2020 une offre d'épicerie sociale et solidaire en lien avec les associations universitaires. Cette expérimentation préfigure l'installation pérenne d'une épicerie sociale et solidaire au sein du futur lieu de vie étudiant que le CROUS BFC rénove actuellement dans le cadre du projet de rénovation du campus Bouloie-Temis.

Le CROUS BFC, de concert avec l'Université de Franche-Comté et VDB souhaitent implanter sur le campus une ressourcerie. Le nouveau lieu totem du campus que sera ce lieu de vie étudiant pourra accueillir des fonctions structurantes de ce nouveau service : stockage (RDC bas), diffusion d'objets (vaisselle, accessoires de cuisine,... au RDC bas) et un atelier de recyclage-customisation (1^{er} étage). La présente convention règle les modalités de mise en place de l'atelier de recyclage-customisation provisoirement implanté dans un local appartenant au CROUS BFC avant son installation en 2023 dans le lieu de vie étudiant et le développement des actions conduites par l'UFC au sein du Studio 45. Cet atelier sera géré et animé par le CROUS BFC sur ses moyens propres. L'articulation entre les autres fonctions structurantes devront faire l'objet d'échanges ultérieurs entre l'UFC, le CROUS BFC et VDB.

L'objectif est que les actions du CROUS BFC et de l'UFC s'articulent et se complètent pour rendre un meilleur service à la population étudiante.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre VDB au titre de sa compétence Vie étudiante, le CROUS BFC et l'UFC. Il s'agit pour VDB de soutenir en 2020 et 2021 la préfiguration d'une ressourcerie sur le campus Bouloie-Temis à travers, notamment, la création d'un atelier de recyclage-customisation qui a vocation à être transféré en 2023 au 1^{er} étage du lieu de vie étudiant de la place centrale de la Bouloie et le développement des services rendus actuellement à la population étudiante dans le secteur de la « deuxième main » par l'UFC.

Une ressourcerie se caractérise à la fois à travers la collecte et la diffusion d'objets, d'équipements divers et de vêtements et leur valorisation. Il est entendu entre les partenaires que la future Ressourcerie repose sur l'action de deux acteurs du campus, l'UFC et le CROUS BFC.

La contribution de VDB au projet porte pour le CROUS BFC sur :

- la remise en état d'un local de 40 m² pour un montant de 9 000 € (loge de la résidence Stendhal),
- les investissements en équipements nécessaires à des activités de recyclage et de customisation d'abord de manière provisoire puis de manière pérenne au sein du lieu de vie étudiant de la place centrale de la Bouloie. Cette subvention porte ainsi à 1 014 800 € TTC TDC le budget consacré à la création du lieu de vie étudiant de la place centrale de la Bouloie.

La contribution de VDB au projet porte pour l'UFC sur :

- la mise en place d'une offre nouvelle de prêt annuel de matériel et petit électroménager,
- la mise en place d'une seconde Troc Party dite « de printemps »,
- l'amélioration des conditions de stockage du matériel et de sa diffusion auprès du public.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les années 2020 et 2021. Elle prendra fin au versement du solde.

Article 3 - Engagements de VDB

VDB s'engage :

- 1) A soutenir financièrement la création d'un atelier de recyclage-customisation géré et animé par le CROUS BFC. L'aide financière global s'élève à 23 800 € :
 - 9 000 euros pour la remise en état du local destiné à accueillir de manière provisoire l'atelier ;
 - 14 800 euros pour l'achat d'équipements qui auront vocation en 2023 à intégrer l'espace atelier dédié au 1^{er} étage du futur lieu de vie étudiant de la place centrale de la Bouloie.

VDB accorde ainsi au CROUS BFC une subvention de 23 800 euros au total.

Cette subvention sera versée sur le compte du CROUS BFC selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant à la signature de la convention,
 - le solde sur demande écrite et présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée.
- 2) A soutenir financièrement les 3 axes de développement portés par l'UFC qui suivent :
 - la mise en place d'une offre nouvelle de prêt annuel de matériel et de matériel électroménager pour un montant total d'investissements de 8 200 euros,
 - la mise en place d'une seconde Troc Party dite « de printemps » pour un montant total de 10 000 euros,
 - l'amélioration des conditions de stockage du matériel et de sa diffusion auprès du public pour un montant total de 8 000 euros.

VDB accorde à l'UFC une subvention de 26 200 euros au titre de l'année 2020 et 2021.
Cette subvention sera versée sur le compte de l'UFC selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant à la signature de la convention,
- le solde sur demande écrite et présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée.

Article 4 - Engagements du CROUS BFC

Le CROUS BFC s'engage à :

- utiliser la subvention pour les besoins des actions définie à l'article 3,
- transmettre à VDB le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action en 2021 mais aussi en 2023, date d'implantation des équipements au sein du lieu de vie étudiant de la place centrale de la Bouloie.

Le CROUS s'engage à gérer et animer cette activité prévue pour se dérouler en soirée et les week-end afin de répondre aux attentes des résidents du campus, étant entendu que les résidents ne constituent pas les uniques bénéficiaires de cet atelier.

Article 5 - Engagements de l'UFC

L'UFC s'engage à :

- utiliser la subvention pour les besoins des actions définie à l'article 3,
- transmettre à VDB le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

Article 6 - Responsabilités - Assurance

Les activités du CROUS BFC et de l'UFC sont placées sous leur responsabilité exclusive.

Article 7 - Modification et résiliation de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement la Maire de la ville de Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur de la Ville de Besançon

Fait en deux exemplaires, à Besançon le

Pour le CROUS BFC

Pour l'UFC

Pour la Ville de Besançon

La directrice générale

La Présidente,

La maire

Christine LE NOAN

Macha Woronoff

Anne VIGNOT